



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Captures accidentelles de petits cétacés dans le Golfe de Gascogne

Etats des lieux et mesures mises en œuvre par la France

Laureline Gauthier

*Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture. Ministère de
l'agriculture et de l'alimentation*

CC SUD, le 28/05/2019, Lisbonne

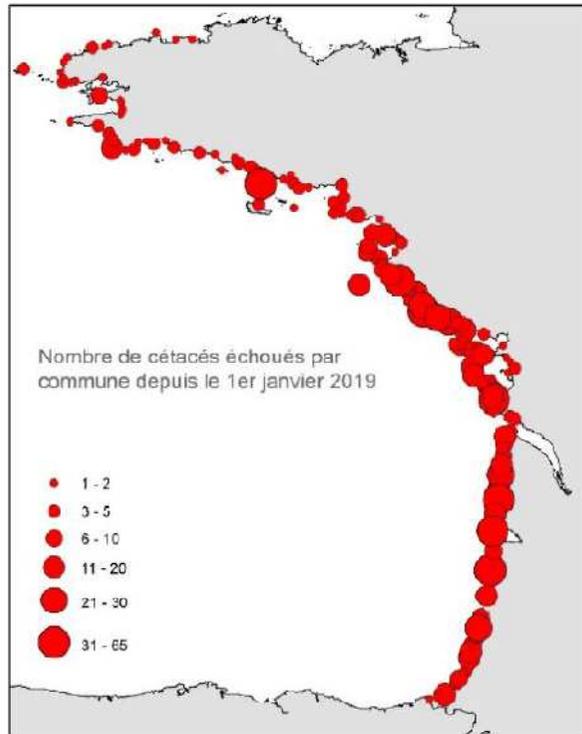
agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Contexte



- **Episode hivernal d'échouages massifs de petits cétacés sur la façade Atlantique;**
- En augmentation ces dernières années :
 - 2017 : **950** individus échoués;
 - 2018 : **700** individus échoués;
 - 2019 : **1 188** individus échoués.
- La plupart des individus montrent des traces d'activités de pêche;
- Sujet environnemental et sociétal.



Mise en place d'un groupe de travail national

Objectifs :

- Création d'un groupe **de travail national dédié au sujet des captures accidentelles** = l'administration centrale et déconcentrée (ministère agriculture + ministère environnement), les scientifiques, les professionnels de la pêche et les ONG :
- **l'amélioration de la connaissance** pour mieux comprendre les interactions entre pêcheurs et populations de petits cétacés;
- **la prévention des captures accidentelles;**
- **la sensibilisation des professionnels de la pêche.**



Discussions dans le cadre du Groupe de travail national

Première analyse scientifique de l'Observatoire Pelagis (données hiver 2016-2017):

→ **Modélisation de dérive inverse** des individus retrouvés échoués sur les plages en fonction de leur position et de leur état de décomposition;

→ **forte corrélation spatiale entre les populations de dauphins communs et l'activité de trois flottilles de pêche** dans le Golfe de Gascogne :

- Le chalut pélagique en pair français ;
- Le chalut de fond espagnol ;
- Les filets français.

→ Travail en cours sur les **couples engins/espèces ciblées** par la pêche en interaction avec les populations.



Discussions dans le cadre du Groupe de travail national

Définition du cadre :

- Zone : Golfe de Gascogne (CIEM VIII a et b) ;
- Période dite « à risque » : **1^{er} décembre 2018 au 30 avril 2019** ;
- Espèces : **dauphins communs** (84% des échouages en 2017), marsouins communs ;
- Engin dit « à risque » : **chalut pélagique en paire français (PTM_FR)** actif lors de la période à risque = flottille de 14 paires.



Mesures mises en place pour l'hiver 2018-2019

1^{ère} mesure → améliorer la connaissance sur ces interactions entre l'activité de cette flottille et les populations de mammifères marins :

- **une forte augmentation de l'observation embarquée** à bord de cette flottille par des observateurs ;



- le **marquage** par les observateurs des individus rejetés en mer pour estimer la proportion d'individus échoués sur les côtes comparés aux nombres d'individus marqués.



Mesures mises en place pour l'hiver 2018-2019

2^{ème} mesure → vise à directement prévenir ces captures :

- les navires concernés seront **équipés de dissuasifs acoustiques** visant à limiter l'entrée des cétacés dans les chaluts;



3^{ème} mesure réglementaire :

- l'**obligation de déclaration** des captures accidentelles de mammifères marins par tous les professionnels de la pêche vigueur depuis le **1^{er} janvier 2019**;



Premier Bilan

1^{ère} mesure : Observations embarquées

- Le **taux d'échantillonnage** des marées est de **28%** (205/740jdm);
- 12/14 paires actives ont été observées au moins une fois lors d'une marée par un observateur. Le **taux de recouvrement** de la flottille est donc bon;
- **31 dauphins communs ont été capturés accidentellement durant cette période par la flottille.** Sur les 31 dauphins capturés, 26 individus ont été bagués par les observateurs, avec un taux de retour très faible;



Premier Bilan

2^{ème} mesure : Equipement des pingors

- **Tous les navires sont équipés** d'entre 2 à 4 pingors DDD003. Les observateurs embarqués fournissent des informations décrites lors de leurs marées et lors du virage du chalut;
- Il n'y aurait pas de casse et l'installation serait bien faite par les pêcheurs.

3^{ème} mesure : Déclaration

- Edition d'un **guide** pour accompagner les professionnels de la pêche;
- Sensibilisation des professionnels à poursuivre.

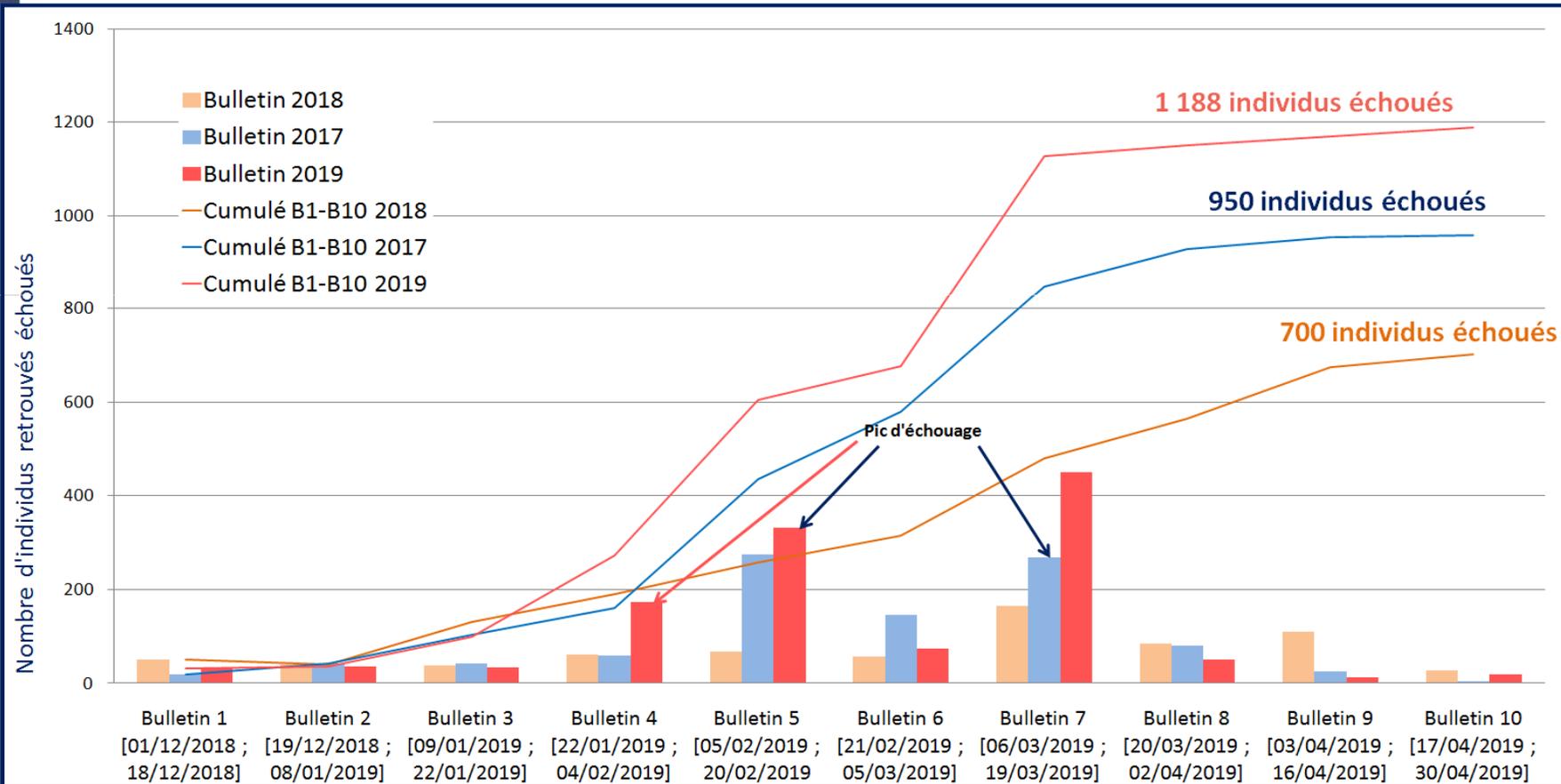




MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Premier Bilan

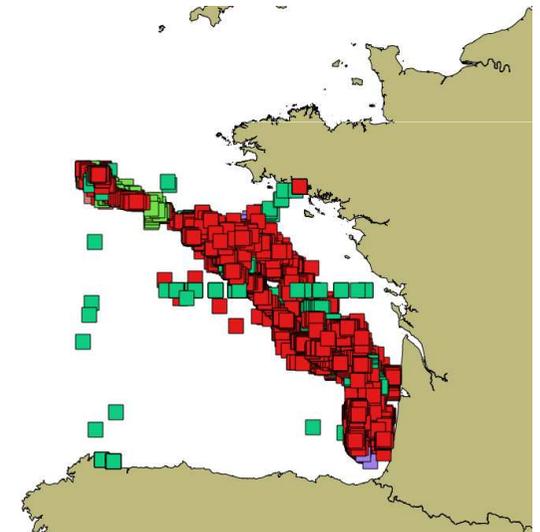
Chiffre des échouages



Objectifs pour l'hiver 2019-2020

Bilan 2018 - 2019 = flottille pélagique génère des captures accidentelles mais très loin d'être seule responsable

- Poursuivre **l'amélioration des connaissances**;
- Adopter des mesures pour les **fileyeurs français**;
- Entamer un **travail conjoint** pour comprendre, suivre et **limiter les captures accidentelles par les flottilles françaises et des autres Etats membres pêchant dans la zone**;
- Nécessité d'associer les parties prenantes au niveau régional : contribution du conseil consultatif ?





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Merci pour votre attention

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr

